

TARIFS DES SERVICES DE L'EDUCATION

Selon délibérations 2020/114 et 2020/115 du 15 juin 2020

Restaurant scolaire

	QUOTIENTS	%	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
1	0 à 372€	10	0.93€	0.83€	0.74€
2	373€ à 495€	15	1.39€	1.25€	1.10€
3	496 à 619€	20	1.85€	1.67€	1.48€
4	620 à 867€	25	2.33€	2.09€	1.85€
5	867 et plus	30	2.79€	2.51€	2.24€
	Extérieurs	75	6.95€	6.25€	5.57€
	Enfant avec PAI, dont le repas est fourni par les familles avec un QF supérieur à 372			1.00€	

Accueils de loisirs

Etudes

	QUOTIENTS	%	Pré scolaire maternel et primaire	Post scolaire maternel (2h00 avec goûter)	Post scolaire élémentaire (0h45 sans goûter)	Mercredi ½ journée	Journée Mercredi et vacances	ETUDE Tarif unitaire (sans goûter)
1	0 à 372€	10	0.45€	0.69€	0.45€	1.00€	1.69€	0.35€
2	373€ à 495€	15	0.68€	1.04€	0.68€	1.50€	2.54€	0.53€
3	496 à 619€	20	0.89€	1.39€	0.89€	1.99€	3.39€	0.70€
4	620 à 867€	25	1.13€	1.73€	1.13€	2.50€	4.23€	0.88€
5	867 et plus	30	1.34€	2.07€	1.34€	3.00€	5.06€	1.05€
	Extérieurs	100	4.53€	6.93€	4.53€	10.00€	16.94€	2.63€

75%